

**HABITAT RURAL A KHENCHELA****La liste des bénéficiaires des 220 logements rendue publique**

La commission de recours chargée de l'habitat rural au niveau des communes d'El-Hamma, Baghaï, N'sigha et Tamza présidée par le chef de la daïra d'El-Hamma a finalement rendu publique la liste des bénéficiaires des 220 logements ruraux inscrits dans le programme 2008/2009 pour la commune de Tamza.

Examinant les recours introduits, 59 prébénéficiaires ont été écartés et devront être remplacés. Selon un membre de la commission, il s'est avéré que les personnes écartées sont effectivement originaires des lieux mais ont opté pour résider à Khenchela alors que d'autres en ont déjà bénéficié, selon les premières délibérations.

Pour la commune d'El-Hamma, 26 personnes ont été écartées pour les



mêmes motifs et remplacées, ce qui porte la liste à 130 bénéficiaires.

Pour l'habitat rural à Baghaï et pour le programme 2008/2009 un malentendu entre élus qui ont d'abord préparé

une liste de 80 personnes a généré un mécontentement des habitants qui ont fermé le siège de l'APC. Finalement, le subdivisionnaire de l'agriculture a été chargé de revoir

cette liste. Ce dernier en déplaçant ne trouvera que 56 personnes qui habitent sur place au lieu de 80. Aussi la vérification par la commission fera ressortir que parmi les 56, 20 ont déjà bénéficié d'un logement rural sur délibération. La liste portant sur ce qui reste a été affichée mardi passé. Pour la commune de N'sigha les recours ont afflué ciblant entre autres ceux qui habitent Khenchela ville, car la première portant sur 120 bénéficiaires a été affichée et la commission de recours n'a pas encore siégé. La priorité est donnée aux personnes qui résident sur place au moment où plusieurs personnes écartées font savoir qu'ils ont fui la campagne mais envisageraient maintenant de retourner chez eux pour fructifier les investissements réalisés dans le cadre du PNDAR qui encourage le retour des populations à leurs terres.

A. Laïdi

A. Maâchi

**M'SILA****Des faussaires arrêtés à Boussaâda**

Un groupe de trois individus a été appréhendé par les éléments de la police judiciaire de la daïra de Boussaâda en possession d'une somme de douze millions de centimes. Suite à une information, le premier inculpé a été arrêté au marché hebdomadaire de la ville, le week-end écoulé, en possession de 21 coupures de faux billets de 1 000 DA portant le même numéro de série.

Cependant, les deux autres complices, qu'il a dénoncés après interrogatoire, étaient en possession de 10 millions de centimes en faux billets, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un scanner et d'un CD, utilisés pour la confection de la fausse monnaie. Les trois inculpés ont été présentés et placés sous mandat de dépôt et le matériel a été saisi.

A. Laïdi

**Saisie de 1,10 kg de kif traité**

Sur information, la police judiciaire de la daïra de M'sila a procédé à l'arrestation de deux personnes, le 25 juillet, en détention et commercialisation de 1,107 kg de kif traité, d'armes blanches prohibées en plus d'une somme d'argent de 15 800 DA.

Les deux dealers, l'un âgé de 48 ans, originaire de M'sila, inconnu dans le milieu du trafic de drogue, le second, un récidiviste d'Alger, âgé de 38 ans, ont été présentés devant le procureur près le tribunal de M'sila.

Les deux mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt en attendant la suite de l'enquête.

A. Laïdi

**JIJEL****Un troisième barrage pour la wilaya**

L'Agence nationale des barrages et des transferts (ANBT) vient de lancer un appel d'offres national et international pour "la construction et la mise en service" du barrage de Tabellout, qui sera implanté à la limite des territoires des communes de Texenna et Djimla au sud de Jijel. Il assurera, entre autres, l'alimentation en eau potable des populations de ces deux communes. Une grande partie

de l'eau de ce barrage, d'une capacité de 265 millions de mètres cubes, sera transférée au futur barrage de Draâ Diss (Sétif) pour l'alimentation en eau potable de pas moins de 2 millions d'habitants de Sétif et de Bordj Bou-Arréridj et l'irrigation de 38 000 ha de plaines des Hauts-Plateaux.

Cinq stations de pompes et plus de 42 km de canalisations seront réalisés en vue

d'assurer le transfert entre les barrages de Tabellout et Draâ Diss. Les deux barrages en plus de celui de Mahanane font partie du schéma directeur pour le développement des Hauts-Plateaux.

A cet effet, l'Etat a dégagé une enveloppe de 50 milliards de centimes pour la réalisation de ce complexe hydraulique au niveau de cette région du pays.

On notera que le barrage de

Tabellout est composé d'une digue en béton compacté en BCR d'une longueur de 366 m, d'un évacuateur de crues, et d'ouvrage de vidange de fond.

Outre cette retenue, la wilaya s'est adjugée l'année dernière deux autres barrages, celui de Kissir (El Aouana) et Boussiaba (El Milia) pour un volume d'eau total de 188 millions de mètres cubes.

F. M.

**MILA****L'état-major de wilaya honoré**

Une sympathique et émouvante réception a été organisée, dans la soirée de ce mercredi, au siège de la wilaya, en l'honneur des trois responsables de l'état-major de wilaya : le commandant du secteur militaire, le commandant du groupement de la Gendarmerie nationale et le commandant du DRS, tous appelés à quitter la wilaya, pour exercer leur fonction sous d'autres cieux.

En présence de tous les responsables de la wilaya, ainsi que des présidents de la cour de justice de Constantine et du tribunal de Mila, des discours improvisés et beaucoup d'amabilités ont été échangés. Des cadeaux, en signe de reconnaissance ont été attribués aux trois cadres militaires qui, d'un avis unanime, ont marqué en lettres d'or leur passage à Mila.

Discrets mais efficaces dans leurs missions respectives, modestes et toujours disponibles malgré le poids de la lourde responsabilité qui leur incombe, ils possédaient en même temps de grandes qualités professionnelles et humaines.

Ces cadres de l'état-major de wilaya représentent, sans omettre de citer le chef de sécurité, la fierté de la wilaya de ces dernières années.

A. M'haimoud

**UNE QUATORZIEME VICTIME PAR NOYADE Arrêtons l'hécatombe de Beni-Haroun !**

L'hécatombe continue de plus belle à Beni-Haroun dans une indifférence étonnante et déconcertante des uns et des autres.

Dans un article publié dans ces mêmes colonnes le 13 juillet en cours, nous avions annoncé le décès par noyade de deux autres adolescents, affichant un tableau macabre de 13 morts en trois ans.

"Avec la canicule qui sévit depuis plus d'un mois dans la région, l'inconscience des enfants et surtout l'insouciance et plutôt la défection criminelle de certains parents, la liste reste désespérément ouverte".

Et voilà que moins de deux semaines après ce cri de détresse, un 14<sup>e</sup> adolescent de 16 ans vient allonger cette liste qui restera, malheureusement, ouverte. En effet, les plongeurs de la Protection civile, très sollicités ces derniers temps, ont repêché ce mardi en fin d'après-midi, le corps inerte d'un gamin de 16 ans parti à la fleur de l'âge pour avoir tenté une partie de baignade dans ce "monstre" de Beni-Haroun.

A. M.